28 octobre 2011

Le Ministère invente l'orthophonie à deux vitesses,
Annonciatrice de la disparition de notre profession

Le gouvernement a rendu son arbitrage : la reconnaissance de notre formation initiale à deux niveaux :

- Une formation généraliste en 1ere année de Master pour des orthophonistes de base, avec un exercice professionnel plus que limité !
- Une formation en Master 2, complémentaire et non obligatoire, pour un nombre limité d'orthophonistes habilités à prendre en charge les patients victimes d'accident vasculaires cérébraux, les patients atteints de la maladie d'Alzheimer, de la maladie de Parkinson, les personnes aphasiques, les enfants sourds , les patients atteints de troubles de déglutition, de problèmes de voix, et les personnes laryngectomisées.

Les représentants de la FNO, de la FOF, de La FNEO, de l'UNADREO, des centres de formation et des grandes centrales CGT et FO refusent les propositions du Ministère de la Santé et de l'Enseignement Supérieur.

En refusant le Master pour tous, le gouvernement condamne la profession d'orthophoniste telle qu'elle existe aujourd'hui.

En refusant le Master pour tous, le gouvernement sacrifie l'offre de soins de qualité et l'accès aux soins aux patients.

En refusant le Master pour tous les orthophonistes, le gouvernement ne respecte pas la méthodologie et la définition du métier validée dans le Référentiel de Compétences.

L'ensemble des composantes de la profession, unies dès le début des travaux de réingénierie, a prouvé que le niveau du grade Master 2 permettait de répondre aux exigences de l'exercice de la profession d'orthophoniste.

LA PROFESSION TOUT ENTIERE REAGIRA POUR AMENER LE GOUVERNEMENT A REVENIR SUR SA DECISION, ET A RECONNAITRE LE NIVEAU MASTER 2 COMME NIVEAU DE FORMATION POUR TOUS LES ORTHOPHONISTES

Contacts :
FNO (PH. PENIGAULT 06 43 00 54 20)
FNEO (A. PEAUDECERF 06 77 54 37 49)
FOF (A. ANCEL 06 20 41 30 37)
UNADREO (02 43 92 04 06)
CGT Santé/UFMICT (C.DELORE 06 33 82 25 90)
FO (D. BASSET 06 70 48 34 94)
Centres de formation (P. DEI CAS 06 70 49 41 06)